

ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE : *Parvenir à la protection sociale universelle, le nécessaire accroissement du financement, défis et perspectives.*

Hôtel La Casa Cielo Cotonou (Bénin) du 28 au 30 novembre 2022

DECLARATION DE COTONOU

À l'initiative du Réseau International pour le Droit à la Protection Sociale de l'Afrique de l'Ouest (INSP!R-AO) et en partenariat avec We Social Movements (WSM), s'est tenu du 28 au 30 novembre 2022, à l'Hôtel La Casa Cielo de Cotonou, en République du Bénin, un atelier sous régional sur le financement de la protection sociale avec pour thème : « *Parvenir à la protection sociale universelle, le nécessaire accroissement du financement, défis et perspectives* ».

Cet atelier a regroupé les cadres ministériels en charge de la protection sociale du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Sénégal, du Togo et les représentants des organisations membres des Réseaux INSP!R de ces pays, ainsi que les partenaires et alliés suivants : l'ANMC, l'ACV-CSCi, MSI/BIS, la CSI-Afrique et la CNV Internationaal/Bénin.

A l'issue des différentes présentations et échanges d'expériences sur **le financement de la protection sociale**, il ressort que :

- La protection sociale est un droit humain, reconnu par de nombreux instruments et textes juridiques internationaux et régionaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, la Charte africaine des droits de l'homme de l'Union Africaine, l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, ainsi que plusieurs Conventions et Recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Selon le rapport 2020-2022 de l'OIT sur la protection sociale, 53% de la population mondiale, et 83% de la population en Afrique restent exclues d'une protection sociale adéquate ;
- La protection sociale joue un rôle essentiel pour réduire la pauvreté, les inégalités et favoriser un développement durable et inclusif – en valorisant le capital humain et en renforçant la résilience des jeunes et des femmes en particulier, en soutenant la demande interne et en facilitant la transformation structurelle des sociétés et leurs économies ;
- Le financement de la protection sociale, notamment celui du secteur de la santé est un sujet majeur, après la crise de la COVID-19. Il demande à repenser les

grands systèmes de financement et de faire le point sur les concepts et controverses qui y sont liés ;

- Le financement de la protection sociale comprend des fonctions : de collecte des recettes, de mise en commun des fonds et d'achat de services et une politique concernant les droits aux prestations et l'obligation des populations de participer aux coûts ;
- Le niveau de financement consacré à la protection sociale est essentiel, pour placer les pays à faibles revenus dans la perspective d'atteindre la couverture universelle.

Au regard de ces constats, **nous**, mouvements sociaux et membres des Organisations de la Société Civile, ayant participé au présent atelier : **Reconnaissons**, que des efforts ont été consentis pour :

- Asseoir un fonds d'indigence dans les formations sanitaires afin d'améliorer le ciblage des indigents dans certains pays ;
- Mettre en place le Registre Social Unifié (RSU) dans la plupart des pays de la sous-région Ouest-africaine ;
- Asseoir des dispositifs de transition vers les financements domestiques de la protection sociale ;
- Mettre en place l'organe administratif de la mutualité, le fonds national de garantie des mutuelles sociales et le régime national d'immatriculation des mutuelles ainsi que l'institution du plan comptable des mutuelles sociales tel que prévus dans l'espace UEMOA.

Réaffirmons, notre engagement et disponibilité à œuvrer aux côtés des structures étatiques pour une couverture sociale effective et inclusive, à travers l'accroissement des ressources conséquentes.

Remercions, les gouvernements de nos pays respectifs, pour les efforts consentis, pour consacrer plus de ressources au financement de la protection sociale au bénéfice des populations, notamment les couches vulnérables, les acteurs de l'économie informelle et du monde rural.

Remercions les partenaires techniques et financiers pour leurs soutiens constants, non seulement à nos Etats, mais aussi aux organisations de la société civile, à travers un accompagnement financier effectif de la protection sociale au profit de toutes les couches des populations.

Félicitons les institutions régionales africaines : Union Africaine (UA) Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour les politiques et stratégies qu'elles ont mises en place pour améliorer le financement de la protection sociale,

élargir la couverture au bénéfice de l'ensemble des populations africaines, avec une réelle participation de tous les acteurs, y compris ceux de la société civile.

Encourageons les gouvernements ainsi que les institutions communautaires à poursuivre les efforts, pour accroître le financement destiné à la protection sociale, à travers des mesures novatrices de mobilisation de ressources endogènes.

Demandons :

Aux Etats de :

- ❖ Créer plus de marge de manœuvre budgétaire pour le financement de la protection sociale, en augmentant les recettes intérieures et en allouant plus efficacement l'enveloppe budgétaire existante.

Les mesures envisageables peuvent être :

- L'affectation d'un pourcentage des recettes fiscales au financement de la protection sociale ;
- La progressivité des recettes fiscales ;
- L'augmentation des revenus provenant des cotisations sociales ;
- La réaffectation des dépenses publiques ;
- La gestion de la dette par l'emprunt et la restructuration ;
- L'élimination des flux financiers illicites ; et
- L'augmentation des transferts et de l'aide publique au développement (APD).

- ❖ Investir dans le secteur de la santé :

Plus précisément, les Etats pourront procéder :

- Au renforcement préalable de la conformité fiscale (*analyser le niveau d'application des textes*) ;
- Au remplacement des investissements coûteux et à impact faible par des investissements à plus grandes répercussions socioéconomiques ;
- À la suppression des inefficiences dans les dépenses ;
- À la lutte contre la corruption.

Aux Partenaires Techniques et Financiers de :

- Poursuivre l'accompagnement des Etats, ainsi que des mouvements sociaux pour un financement pérenne de la protection sociale ;
- Favoriser le développement des synergies et les partenariats entre les mouvements sociaux et OSC d'Afrique et leurs homologues des autres continents en matière de protection sociale ;
- Accompagner l'organisation et la structuration des mouvements sociaux aux plans national, régional et international pour que les plaidoyers puissent mieux porter ; et

- Accompagner l'organisation et la structuration des mouvements sociaux aux plans national, régional et international pour les amener à participer à l'élaboration des politiques et aux suivis de l'exécution des financements de la protection sociale à tous les niveaux (national, régional et international).

Aux mouvements sociaux et organisations de la société civile de :

- Renforcer leurs collaborations et synergies avec les mouvements sociaux pour plus de partage d'expériences et de stratégies, pour accroître le financement de la protection sociale dans leurs pays respectifs ;
- Accompagner les Etats dans les réflexions pour l'accroissement des financements de la protection sociale et contribuer à une meilleure exécution des décisions prises à tous les niveaux (*national, régional et international*) ;
- Participer à la sensibilisation des populations, afin de bannir les fraudes fiscales et ainsi susciter l'accroissement des financements de la protection sociale ;
- Renforcer les actions politiques, notamment le plaidoyer pour la mise en place de stratégies adéquates, pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; et
- Développer des stratégies de concert avec les cadres ministériels pour la mise en place, au niveau national, de cadres de concertation entre acteurs (*cadres ministériels, mouvements sociaux, partenaires sociaux, etc.*) sur les questions de protection sociale en général et de son financement en particulier.

Fait à Cotonou le 30 novembre 2022

Les participants-es